

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2023

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – VILLE

N° 2023-027

Le Conseil municipal légalement convoqué le 21/03/2023, s'est réuni le 28/03/2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s :

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Emmanuelle Grèze M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Natacha Devriendt El Hayek, Mme Justine Giagnoni, Mme Laure Gibou, Mme Joane Giraudon, M. Sébastien Le Ferrec, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Jules Thomas.

24 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 5

Mme Sonia Roisin à M. Olivier Thomas
M. Alexandre Bussière à Mme Natacha Devriendt El Hayek
Mme Arlette Bourdelot à M. Sylvain Legrand
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
M. Enzo Sodano à M. Gilles Guillaume

Absent :

Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

M. Sébastien Bouet a été désigné Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Damien ROUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L2331-1, L2312-2 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2022-077 en date du 22 septembre 2022 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2022-092 en date du 20 octobre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-014 en date du 16 mars 2023 relative au rapport d'orientation budgétaire ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif 2023 de la ville, annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que l'article L. 5217-10-6 du CGCT autorise Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes : fonctionnement 2 % - investissement 2 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté :

- **DECIDE** d'accepter les propositions budgétaires présentées par Monsieur le Maire :
 - **Section de fonctionnement : 20 445 800,61 €** en recettes et en dépenses
 - **Section d'investissement : 11 593 891,79 €** en recettes et en dépenses
- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023 pour le budget Ville, comme indiqué ci-dessous (vote par chapitre) :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Montant	Vote
011 : Charges à caractère général	4 521 141,95 €	A l'unanimité
012 : Charges de personnel	11 077 518,84 €	A l'unanimité
014 : Atténuations de produits	805 000,00 €	A l'unanimité
65 : Autres charges de gestion courante	518 450,95 €	A l'unanimité
66 : Charges financières	114 969,06 €	A l'unanimité
67 : Charges exceptionnelles	5 000,00 €	A l'unanimité
023 : Virement section investissement	2 473 719,81 €	A l'unanimité
042 : Opérations d'ordre entre sections	930 000,00 €	A l'unanimité
total	20 445 800,61 €	

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Montant	Vote
013 : Atténuation de charges	134 262,72 €	A l'unanimité
70 : Produits des services	1 525 440,00 €	A l'unanimité
73 : Impôts et taxes	4 432 000,00 €	A l'unanimité
731 : Fiscalité locale	10 478 946,00 €	A l'unanimité
74 : Dotations et participations	1 238 214,00 €	A l'unanimité
75 : Autres produits de gestion courante	151 604,44 €	A l'unanimité
76 : Produits financiers	2,40 €	A l'unanimité
002 : Résultat reporté	2 485 331,05 €	A l'unanimité
total	20 445 800,61 €	

Dépenses d'investissement (avec RAR) :

Chapitre	Montant	Vote
20 : Immobilisations incorporelles	115 011,45 €	A l'unanimité
204 : Subventions d'équipement versées	255 947,81 €	A l'unanimité
21 : Immobilisations corporelles	6 556 793,49 €	A l'unanimité
23 : Immobilisations en cours	3 751 139,04 €	A l'unanimité
16 : Emprunts et dettes assimilées	915 000,00 €	A l'unanimité
total	11 593 891,79 €	

Recettes d'investissement (avec RAR) :

Chapitre	Montant	Vote
13 : Subventions d'investissement	2 412 500,00 €	A l'unanimité
16 : Emprunts et dettes assimilées	1 100 000,00 €	A l'unanimité
10 : Dotations Fonds divers	730 000,00 €	A l'unanimité
1068 : Excédent de fonctionnement	2 929 363,25 €	A l'unanimité
021 : Virement section fonctionnement	2 473 719,81 €	A l'unanimité
040 : Opérations d'ordre entre sections	930 000,00 €	A l'unanimité
001 : solde execution reporté	1 018 308,73 €	A l'unanimité
total	11 593 891,79 €	

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS